

**SEANCE DU 12 août 2019**

**Membres du Conseil Municipal : 6**

**Ayant pris part à la décision : 5**

**Date de la convocation : 31 juillet 2019**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **DE LA COMMUNE DE VILLARD REYMOND**

L'an deux mille dix-neuf le 12 août, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : THEYSSET Chantal, EPOUDRY Guy, CHABERT Patrick, CANET Nicolas

Etaient absents : MERCIER Lawrence, CARRE Alain

Pouvoirs : CARRE Alain à CANET Nicolas

Secrétaire : CANET Nicolas

#### **Délibération n°13 : Participation communale aux activités et cantine scolaires pour l'année 2019-2020.**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations n°20 du 30/09/2017 et n°36 du 22/12/2018 concernant la participation communale aux activités péri-éducatives, à la cantine et au ski des enfants dont les parents sont domiciliés à Villard-Reymond et scolarisés à Bourg-d'Oisans.

Le Maire propose pour l'année scolaire 2019/2020 de reconduire la participation selon les tableaux ci-dessous :

<b>CANTINE</b>				
Coût Repas selon Quotient Familial (QF)	Participation parents	Participation commune	Participation commune pour 36 semaines	
QF supérieur à 1221	7,55€	4,15 €	3,40 €	612,00 €
QF inférieur à 1221		3,85 €	3,10 €	558,00 €

<b>ACTIVITES PERI EDUCATIVES (NAP)</b>				
Nombre de séance selon Quotient Familial (QF)	Coût NAP/mois	Participation Parents	Participation communale	Participation communale 9 mois
1x/semaine QF sup. à 1221	12,68 €	5,94 €	6,74 €	60,66 €
2x/semaine QF sup. à 1221	25,36 €	11,88 €	13,48 €	121,32 €
1x/semaine QF inf. à 1221	11,24 €	5,28 €	5,96 €	53,64 €
2x/semaine QF inf. à 1221	22,48 €	10,56 €	11,92 €	107,19 €

## **ACTIVITE SCOLAIRE NON OBLIGATOIRE : SKI**

Montant de la participation communale	60,00 €
---------------------------------------	---------

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la participation communale au coût des repas cantines, aux Nouvelles Activités Péri éducatives et au ski ;
- **CHARGE** Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

### ***Vote à l'unanimité***

Fait et délibéré en mairie le 12 août 2019,  
Affiché le 14 août 2019,  
En mairie,

Chantal THEYSSET,

Maire de Villard Reymond

**SEANCE DU 12 août 2019**

**Membres du Conseil Municipal : 6**

**Ayant pris part à la décision : 5**

**Date de la convocation : 31 juillet 2019**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **DE LA COMMUNE DE VILLARD REYMOND**

L'an deux mille dix-neuf le 12 août, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : THEYSSET Chantal, EPOUDRY Guy, CHABERT Patrick, CANET Nicolas

Etaient absents : MERCIER Lawrence, CARRE Alain

Pouvoirs : CARRE Alain à CANET Nicolas

Secrétaire : CANET Nicolas

#### **Délibération n°14 : Chalet d'alpage : choix de l'architecte à retenir et honoraires**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet du chalet d'alpage approuvé par la délibération n°42 du 22 décembre 2018.

Le permis de construire n°PC 038 551 19 20001 déposé le 30/01/2019 au service instructeur de Bourg d'Oisans a été rejeté le 19/06/2019 pour manque de pièce. Suite à ce rejet, il convient de présenter à nouveau un permis de construire et de faire appel à un architecte.

L'architecte Stéphanie LIORET a été choisie pour cette mission pour un montant total de 375,00 € HT, soit 450,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **APPROUVER** l'architecte Stéphanie LIORET pour un montant de 450,00 € TTC afin de représenter ce permis de construire au service instructeur ;
- ✓ **CHARGE** Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

#### ***Vote à l'unanimité***

Fait et délibéré en mairie le 12 août 2019,

Affiché le 14 août 2019,

En mairie,

Chantal THEYSSET,

Maire de Villard Reymond

**SEANCE DU 12 août 2019**

**Membres du Conseil Municipal : 6**

**Ayant pris part à la décision : 5**

**Date de la convocation : 31 juillet 2019**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **DE LA COMMUNE DE VILLARD REYMOND**

L'an deux mille dix-neuf le 12 août, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : THEYSSET Chantal, EPOUDRY Guy, CHABERT Patrick, CANET Nicolas

Etaient absents : MERCIER Lawrence, CARRE Alain

Pouvoirs : CARRE Alain à CANET Nicolas

Secrétaire : CANET Nicolas

#### **Délibération n°15 : Modernisation horlogerie du clocher de l'Eglise**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'électrification de l'horlogerie de l'Eglise du village.

L'horloge mécanique actuellement en place gérant la distribution horaire et les sonneries d'heures est vétuste, et demande une attention particulière pour un bon fonctionnement du système.

Le cadran horaire a dû être déconnecté car il arrêta l'horloge mécanique.

Pour une remise en fonctionnement de l'installation, la société PACCARD, préconise la mise en place d'une horloge de commande électronique des sonneries, qui pilotera le cadran extérieur avec une modernisation de ce dernier.

Les sonneries horaires se feront à l'aide d'un électro-tintement piloté par l'horloge de commande.

La société PACCARD a estimé ces travaux à 5 986,80 € HT, soit 7 184,16 € TTC.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le plan de financement suivant.

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>		
<b>Objet</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Financier</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>
Electrification horlogerie	5 986,80 €	Département de l'Isère <i>Dotation territoriale</i>	4 490,10 €	75 %
		Communauté de communes de l'Oisans <i>Fonds dotation petites communes</i>	299,34 €	5 %
		Autofinancement commune	1 197,36 €	20 %
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>5 986,80 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>5 986,80 €</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **APPROUVE** le projet de modernisation de l'horlogerie du clocher de l'église et son plan de financement ;
- ✓ **RETIENT** la proposition de la société PACCARD pour un montant de 5 986,80 € HT ;
- ✓ **SOLLICITE** le concours financier du Département de l'Isère et la Communauté de communes ;
- ✓ **CHARGE** Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

***Vote à l'unanimité***

Fait et délibéré en mairie le 12 août 2019,

Affiché le 14 août 2019,

En mairie,

Chantal THEYSSET,

Maire de Villard Reymond

**SEANCE DU 12 août 2019**

**Membres du Conseil Municipal : 6**

**Ayant pris part à la décision : 5**

**Date de la convocation : 31 juillet 2019**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **DE LA COMMUNE DE VILLARD REYMOND**

L'an deux mille dix-neuf le 12 août, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : THEYSSET Chantal, EPOUDRY Guy, CHABERT Patrick, CANET Nicolas

Etaient absents : MERCIER Lawrence, CARRE Alain

Pouvoirs : CARRE Alain à CANET Nicolas

Secrétaire : CANET Nicolas

#### **Délibération n°16 : Délégation pour signature Déclaration préalable déposée par Mme le Maire**

Le Maire, Mme Chantal THEYSSET a déposé une déclaration préalable n°DP 038 551 19 20004 en son nom propre pour un balcon.

Vu l'article L 422-7 du Code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté municipal du 31 octobre 2015 donnant délégation au 1<sup>er</sup> adjoint ;

Le Conseil Municipal doit désigner un autre membre que le Maire pour signer uniquement l'arrêté relatif à la Déclaration préalable n°DP 038 551 19 20004 instruite par le Service Instructeur à Bourg-d'Oisans.

Le Maire propose M. Nicolas CANET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **DECIDE** de donner délégation pour la signature uniquement pour la Déclaration Préalable n° DP 038 551 19 20004 déposée par le Maire, Mme Chantal THEYSSET à M. Nicolas CANET.

#### ***Vote à l'unanimité***

Fait et délibéré en mairie le 12 août 2019,

Affiché le 14 août 2019,

En mairie,

Chantal THEYSSET,

Maire de Villard Reymond

**SEANCE DU 12 août 2019**  
**Membres du Conseil Municipal : 6**  
**Ayant pris part à la décision : 5**  
**Date de la convocation : 31 juillet 2019**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **DE LA COMMUNE DE VILLARD REYMOND**

L'an deux mille dix-neuf le 12 août, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : THEYSSET Chantal, EPOUDRY Guy, CHABERT Patrick, CANET Nicolas

Etaient absents : MERCIER Lawrence, CARRE Alain

Pouvoirs : CARRE Alain à CANET Nicolas

Secrétaire : CANET Nicolas

#### **Délibération n° 17 : Décision Modificative n°1**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal la nécessité de procéder aux modifications ci-après pour faire face aux opérations financières et comptables du budget communal

#### **en section d'investissement.**

	Montant avant DM	Dépense		Recette		Montant après DM
		Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation	
020 Dép imprévues	10 000.00	500				9 500.00
1641 Emprunts en euros	41 000.00		500			41 500.00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>500</b>	<b>500</b>			

#### **En section de fonctionnement**

	Montant avant DM	Dépense		Recette		Montant après DM
		Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation	
022 Dép imprévues	8 876.85	2 376.85				6 500
6247 Transport collectif	1 500		2 000			3 500
6257	300		376.85			676.85
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 376.85</b>	<b>2 376.85</b>			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ **APPROUVE** la décision modificative 1

***Vote à l'unanimité***

Fait et délibéré en mairie le 12 août 2019,  
Affiché le 14 août 2019,  
En mairie,

Chantal THEYSSET,

Maire de Villard Reymond



**SEANCE DU 12 août 2019**

**Membres du Conseil Municipal : 6**

**Ayant pris part à la décision : 5**

**Date de la convocation : 31 juillet 2019**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **DE LA COMMUNE DE VILLARD REYMOND**

L'an deux mille dix-neuf le 12 août, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : THEYSSET Chantal, EPOUDRY Guy, CHABERT Patrick, CANET Nicolas

Etaient absents : MERCIER Lawrence, CARRE Alain

Pouvoirs : CARRE Alain à CANET Nicolas

Secrétaire : CANET Nicolas

#### **Délibération n°18 : Avenant n°2 à la convention réglant les effets de la création du service commun de secrétariat entre la Communauté de Communes de l'Oisans et les Communes du Freney-d'Oisans, d'Ornon, d'Oulles, de Saint-Christophe-en-Oisans et de Villard Reymond**

Le Maire informe le Conseil Municipal du souhait du Maire de Saint-Christophe-en-Oisans d'intégrer le service commun de secrétariat créé le 24/03/2016.

Par ailleurs, il convient de mettre à jour la convention suite aux modifications du nombre d'heures de travail réparties sur les communes pour aboutir à une facturation annuelle et une répartition des éventuels frais de déplacement des agents au prorata des heures théoriques affectées à chaque commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **APPROUVE** l'avenant 2 à la convention réglant les effets de la création du service commun de secrétariat présentée ci-dessus ;
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant 2 à cette convention.

#### ***Vote à l'unanimité***

Fait et délibéré en mairie le 12 août 2019,

Affiché le 14 août 2019,

En mairie,

Chantal THEYSSET,

Maire de Villard Reymond

**SEANCE DU 12 août 2019**

**Membres du Conseil Municipal : 6**

**Ayant pris part à la décision : 5**

**Date de la convocation : 31 juillet 2019**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **DE LA COMMUNE DE VILLARD REYMOND**

L'an deux mille dix-neuf le 12 août, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : THEYSSET Chantal, EPOUDRY Guy, CHABERT Patrick, CANET Nicolas

Etaient absents : MERCIER Lawrence, CARRE Alain

Pouvoirs : CARRE Alain à CANET Nicolas

Secrétaire : CANET Nicolas

#### **Délibération n°19 : Convention entre la Commune de Villard Reymond et l'association Les Ateliers du végétal pour les Semaines nature pour l'année 2019**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'animation « les semaines nature » proposée dans le cadre des loisirs sans hébergement (ALSH) par Laetitia Raimbault de l'association Les Ateliers du Végétal.

Ce centre de loisirs associatif est ouvert 4 semaines par an, il accueille l'été entre 30 et 40 enfants de communes différentes : Ornon, Chantepérier, Allemont, Valbonnais, Le Bourg-d'Oisans, Valjouffrey, Mizoën. Cet été, Anna Salvi, habitante de Villard-Reymond a été accueillie dans ce centre de loisir.

L'ALSH est conventionné par la CAF, l'accessibilité financière pour tous étant un critère important, il est demandé aux communes une participation financière permettant à toutes les familles d'être bénéficiaires de cette prestation. Le montant demandé aux communes est de 50,00 € par enfant et par semaine. Une convention doit être signée entre la commune et l'association Les Ateliers du Végétal pour verser le montant de la prestation au prorata du nombre d'enfants accueillis.

Après avoir entendu l'exposé de Madame de Maire, et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ✓ **APPROUVE** la participation financière de 50,00 € par enfant et par semaine pour l'année 2019 ;
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer la convention ;
- ✓ **CHARGE** Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

#### ***Vote à l'unanimité***

Fait et délibéré en mairie le 12 août 2019,  
Affiché le 14 août 2019,  
En mairie,

Chantal THEYSSET,

Maire de Villard Reymond